



Le 2 avril 2009, le Parlement européen a voté à majorité "stalinienne" (550 voix pour, 22 voix contre, 8 abstentions).

Cette reconnaissance fondamentale du problème environnemental majeur que constitue la pollution électromagnétique ne reste jamais qu'une "recommandation du Parlement Européen". Bien qu'elle constitue une avancée en soi au niveau des nécessaires et urgentes prises de conscience, cette recommandation n'est jamais... qu'une recommandation, qui n'a aucune espèce d'impact sur le plan législatif.

Dans cette résolution figure plusieurs de nos recommandations (quelque peu édulcorées), à savoir :

(3) "précise *que les acteurs industriels peuvent d'ores et déjà agir sur certains facteurs* comme la **distance** entre le lieu considéré et les émetteurs ou l'

altitude du lieu par rapport à l'altitude de l'antenne relais et la direction de l'antenne émettrice par rapport aux lieux de vie ..."

(14) " dénonce certaines **campagnes marketing d'opérateurs** téléphoniques particulièrement agressives à l'occasion des fêtes de fin d'année, comme la vente de téléphones mobiles exclusivement destinés aux enfants ou les forfaits "minutes gratuites" ciblés sur les adolescents;

(15) " propose que l'Union insère dans sa politique de qualité de l'air intérieur l'**étude des appareils domestiques sans fil qui, tels le Wifi pour l'accès à Internet et le téléphone DECT**, se sont généralisés ces dernières années dans les lieux publics et les habitations, exposant les citoyens à une émission de micro-ondes en continu;

(18) est vivement interpellé par le fait que les **compagnies d'assurance** tendent à exclure la couverture des risques liés aux champs électromagnétiques des polices de responsabilité civile, ce qui signifie à l'évidence que les assureurs européens font déjà jouer leur version du principe de précaution;

Sur le fonctionnement des **comités scientifiques** auprès de la Commission :
assurer au sein de ces comités une représentation juste de tous les acteurs concernés, y compris, donc, celle des ONG et des associations de consommateurs.

[A suivre sur le site du Parlement Européen...](#)